



COP 28

Mise en œuvre du Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète

**BILAN APRÈS
5 MOIS D'ACTION**

Le déplacement du président de la République à Dubaï pour la COP 28 sera l'occasion de mettre en avant les premières réussites concrètes du «4P», le Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète, dans la continuité du Forum de Paris sur la Paix, de lancer officiellement la Taskforce sur la fiscalité internationale et d'engager l'ensemble de ses partenaires pour continuer à déployer cette feuille de route ambitieuse pour plus de financements et une gouvernance mieux équilibrée à l'échelle mondiale – pour qu'aucun pays n'ait à choisir entre lutter contre la pauvreté et protéger la planète.



Sommet de Paris pour un Nouveau Pacte financier mondial, le 23 juin 2023

Forgé lors du **Sommet de Paris pour un Nouveau Pacte financier** mondial en juin dernier, le Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P) établit **quatre grands principes** pour une politique de solidarité internationale plus efficace et qui permette de mieux soutenir les États les plus vulnérables face aux crises et aux enjeux de transition climatique, dans le cadre d'une **gouvernance internationale plus équilibrée** :

- aucun pays ne devrait avoir à choisir entre la lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète ;
- chaque pays adopte une stratégie qui lui est propre en matière de transition, tenant compte de ses besoins et de ses contraintes pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ;
- un choc de financements publics est nécessaire pour aider les économies vulnérables à sortir leurs populations de la pauvreté, tout en protégeant la planète ;
- un bien plus grand effet de levier doit être opéré pour démultiplier les financements privés sur nos enjeux planétaires.

«Le 4P offre une occasion historique à la communauté internationale de travailler ensemble dans une approche consensuelle pour relever les défis du développement, dans l'équité et l'inclusion, y compris par la réforme de l'architecture financière internationale, tout en protégeant notre planète».

— MACKY SALL, PRÉSIDENT DU SÉNÉGAL,
ENVOYÉ SPÉCIAL 4P

Le Pacte de Paris continue de recueillir des soutiens parmi des pays aux profils variés (économies développées, grands émergents, pays en développement ou très exposés au risque climatique), avec désormais **42 États qui l'ont formellement endossé** et sont mobilisés en faveur des réformes identifiées à Paris. Sa mise en œuvre concrète a déjà largement commencé, et l'objectif de convergence autour de priorités politiques communes a été relayé à l'occasion des **grandes échéances internationales des derniers mois** : Sommet climatique de l'Afrique à Nairobi (4-6 septembre) ; Sommet du G20 à New Delhi (9-10 septembre) ; Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI à Marrakech (9-13 octobre) ; Sommet « *Compact with Africa* » organisé par l'Allemagne le 20 novembre dernier, **à l'occasion duquel l'Allemagne a confirmé son soutien au 4P.**

Une gouvernance établie à l'OCDE avec le soutien de 42 pays

Une demande forte de la société civile qui s'est exprimée en juin était de s'assurer de la mise en œuvre de la feuille de route très ambitieuse qui y avait été dressée. À cet effet, tel que présenté au Forum de Paris sur la Paix, le 10 novembre 2023, un comité de mise en œuvre a été constitué pour rendre compte et accélérer l'opérationnalisation des différents engagements inscrits dans le «4P». Ce comité s'est réuni à deux reprises au niveau technique, le 1^{er} septembre et le 17 octobre 2023, et sous un format ministériel le 10 novembre 2023, en marge du Forum de Paris sur la Paix.



6^e édition du Forum de Paris sur la Paix, le 10 novembre 2023

Il agrège les soutiens internationaux au «4P» et assure un suivi de l'avancement des différentes coalitions. Ce comité est composé de représentants des États, organisations internationales et experts contribuant activement à la mise en œuvre du Pacte de Paris. **Le comité a vocation à se réunir en marge de chaque grande échéance internationale** lors de laquelle des «objets 4P» sont discutés, y compris à intervalles réguliers à un niveau ministériel voire au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Durant la 6^e édition du Forum de Paris sur la Paix, les ministres des Finances, des Affaires étrangères et du développement présents se sont réunis sous ce format de comité, afin d'établir conjointement une feuille de route en vue de la COP 28 et au-delà.

Le Secrétariat du comité de suivi est désormais hébergé à Paris par l'OCDE. Il aura pour rôle de préparer le travail du comité de suivi : préparation des réunions, suivi des coalitions, travaux analytiques sur le champ d'expertise de l'OCDE et rédaction de rapports semestriels.

En soutien de ces efforts, **le président Macky Sall a accepté d'endosser le rôle d'Envoyé spécial pour le «4P» à partir de janvier 2024.** Son engagement personnel aura un impact décisif sur la mobilisation de tous les acteurs de bonne volonté et des signataires du 4P.



Sommet de Paris pour un Nouveau Pacte financier mondial, le 22 juin 2023

«L'OCDE est fière d'accueillir le Secrétariat du 4P pour aider à traduire les engagements pris lors du Sommet du nouveau Pacte mondial de financement en juin 2023 en une architecture financière mondiale plus forte et de meilleure qualité, nécessaire pour relever les défis transfrontaliers tels que la lutte contre le changement climatique».

— MATHIAS CORMANN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OCDE

Les principales avancées concrètes promues par le 4P pour un choc de financement

RESPECTER LES PROMESSES SUR LA FINANCE CLIMAT

Comme annoncé à Paris le 22 juin en ouverture du sommet, les pays développés sont en bonne voie pour respecter leurs engagements en matière de climat. Le dernier rapport de l'OCDE sur les « 100 milliards » estime que 89,6 milliards de dollars de finance climat ont été fournis et mobilisés par les pays développés en 2021, contre 83,3 milliards de dollars en 2020. **L'OCDE considère, sur la base de données préliminaires, que la cible de 100 milliards de dollars a probablement été atteinte dès 2022.** Dans ce tableau, la France fait figure de contributeur majeur avec un engagement de 6 milliards de dollars par an jusqu'en 2025.

En 2022, la France aura fourni 7,6 milliards de dollars et l'Union européenne 28,5 milliards de dollars.

POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE MOBILISATION DES DROITS DE TIRAGE SPÉCIAUX EN FAVEUR DES PLUS VULNÉRABLES

Autre axe de travail du 4P pour mobiliser davantage de financements, défini à Paris lors du Sommet sur le financement des économies africaines du 18 mai 2021, la mobilisation des droits de tirage spéciaux au profit des pays les plus vulnérables a également progressé depuis juin dernier, au-delà de l'atteinte de l'objectif de 100 Milliards d'engagements. Le Fonds monétaire international a poursuivi ses travaux, avec la publication d'un rapport sur les effets de l'allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) d'août 2021, qui confirme l'impact positif pour l'économie mondiale et particulièrement pour les pays les plus pauvres. Cette allocation a permis d'atteindre et dépasser la cible collective de mobilisation de 100 milliards de dollars de DTS au bénéfice des économies vulnérables, initiative portée par la France depuis 2020. Ces DTS abondent notamment le nouveau fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (RST) créé en 2022, désormais pleinement opérationnel avec des engagements qui pourraient atteindre 29 milliards de dollars sur 2022-2025.

11 pays ont d'ores et déjà obtenu un programme de financement de ce cadre pour un montant de 5,7 milliards de dollars, et plus de 40 pays ont manifesté leur intérêt pour accéder à ces financements. Ils abondent également le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (PRGT), dont les besoins de financement ont été satisfaits lors des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale d'octobre 2023, permettant au PRGT de continuer à répondre à la demande de prêts à taux zéro des pays à faibles revenus. Le FMI prépare un autre rapport sur le **renforcement de la mobilisation des ressources domestiques**, qui donnent chair à la volonté d'une appropriation par les pays de leur propre transition.

RÉFORMER LES BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT

Élément central des six axes d'action du Pacte en faveur d'un « choc financier », le triple agenda pour des banques multilatérales de développement meilleures, plus grandes et plus efficaces (« *better, bigger and more effective* ») a avancé de manière significative. Le sommet du G20 de Delhi a abouti sur un consensus autour d'objectifs très ambitieux de financement de la solidarité internationale par ces banques de développement, en reprenant la cible établie à Paris de mobiliser au moins 200 milliards de dollars supplémentaires dans les dix prochaines années via l'agenda d'optimisation de l'utilisation du capital - **objectif réhaussé à 300-400 milliards de dollars additionnels** par 10 grandes banques de développement elles-mêmes lors des assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du FMI à Marrakech en octobre dernier.

La Banque mondiale a adopté en octobre une nouvelle vision de sa mission, élargie autour d'un « monde sans pauvreté sur une planète durable » et proposé à ses actionnaires de **nouvelles innovations financières pour accroître la capacité financière de l'institution au-delà du paquet de réformes annoncé lors des réunions de printemps qui permettait déjà de mobiliser 50 milliards de dollars additionnels sur 10 ans**. Le G20 s'est accordé sur le principe d'une **augmentation générale du capital des banques multilatérales** comme l'une des options à étudier pour répondre aux besoins, en cohérence avec la Déclaration pour une Vision commune des banques multilatérales de développement adoptée par 52 États lors du Sommet de juin.

Le Pacte de Paris pour les peuples et la planète soulignant l'importance d'une reconstitution ambitieuse des ressources de l'Agence internationale de développement, la France et ses partenaires défendront cette vision dans le cadre des négociations pour la **21^e reconstitution du guichet concessionnel de la Banque mondiale (AID-21)**, principal pourvoyeur multilatéral de financements concessionnels en faveur des pays les moins avancés, tout en soutenant les réflexions sur **une meilleure prise en compte de la vulnérabilité**, autre engagement du Pacte.

Répondant à la demande formulée en juin que **les acteurs financiers œuvrent mieux ensemble de concert**, les travaux visant à développer le travail en système des institutions de financement du développement se sont poursuivis à l'occasion du sommet de la coalition des banques de développement « Finance en Commun » à Carthagène (4-6 septembre 2023). Cette coalition rassemble aujourd'hui plusieurs centaines d'acteurs qui totalisent 23 000 milliards de dollars d'actifs et jusqu'à 2 500 milliards de dollars d'investissements annuels, soit environ 10 % de l'investissement mondial total. Les banques publiques de développement ont construit une feuille de route pour faciliter et renforcer leur coopération (laboratoire d'innovation financière, développement d'une offre de services avec notamment un programme de renforcement de capacités). Différentes propositions ont ainsi pu être relayées largement (notamment les clauses de contingence, *debt swaps*, nouvelles métriques, infrastructures vertes, etc.). Témoinnant de la dynamique créée, le sommet 2024 de *Finance in Common* aura lieu en Asie, sous l'égide de l'*Asian Infrastructure Investment Bank*. Dans le même esprit, les discussions de la COP sur les différents arrangements financiers, Fonds vert et nouveau fonds sur les pertes et dommage en tête, s'inscriront dans la logique d'une architecture financière internationale organisée « en système ».

CRÉER UN EFFET DE LEVIER ET TRAVAILLER À RÉDUIRE LES RISQUES POUR DAVANTAGE MOBILISER LE SECTEUR PRIVÉ

Le 4P fait de la mobilisation des financements privés un des objectifs clés des prochains mois, autour de la **cible de mobilisation d'au moins un euro d'argent privé pour chaque euro d'argent public dépensé pour le développement, le climat et la nature**. En parallèle de la réforme des grandes banques de développement, qui doit permettre de travailler plus efficacement avec les acteurs privés, plusieurs travaux sont menés : pour identifier les facteurs-clés de succès de mobilisation des financements privés (OCDE), ou encore pour réduire le coût du capital dans les économies émergentes ou en développement, en couvrant plus efficacement les risques de change.



Sommet de Paris pour un Nouveau Pacte financier mondial, le 23 juin 2023

C'est aussi dans cet esprit que l'agenda de transparence sur les engagements climatiques des acteurs privés a été établi, de sorte à mieux mesurer et mieux inciter les flux privés à financer la transition écologique. Après les travaux sur la publication des informations financières relatives au changement climatique, ainsi que sur celles relatives à la nature (TCFD, TNFD), la France et ses partenaires ont officiellement lancé à l'occasion de la COP 28 une plateforme rendant accessibles à tous les engagements climatiques des grandes entreprises de manière comparable («*net zero data public utility*»).

Lors du Sommet, de nombreux pays en développement avaient soulevé leur exposition à la surévaluation des risques par les bailleurs, agences de notation, et investisseurs étrangers ainsi que leur besoin de financement en devises locales.

Des propositions en ce sens ont ainsi depuis été faites dans le contexte du G20, appelant à créer ou renforcer les plateformes indépendantes telles que TCX (*The Currency Exchange Fund*), créer une plateforme commune entre BMD pour partager le risque de change des opérations en devises locales ou encore développer les offres de financements en devises locales. Des propositions sont également en cours de développement pour faciliter les financements en devises locales par les institutions financières internationales, améliorer le soutien technique à la gestion locale des changes, inclure des clauses de conversion de dettes dans certains arrangements financiers, ou encore faciliter les transferts de risques de change entre institutions. Sur la perception du risque par les investisseurs, les travaux avancent en vue de renforcer l'accessibilité des données de la base GEMS (*Global Emerging Markets Database*) pour les agences de notation et investisseurs privés afin que ceux-ci puissent améliorer leur connaissance des marchés émergents et des partenaires potentiels.

RÉPONDRE À L'ENDETTEMENT DES PLUS VULNÉRABLES ET MIEUX INTÉGRER LA VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE DANS LE FINANCEMENT INTERNATIONAL

Le Pacte de Paris s'engage en faveur d'une accélération et d'un approfondissement des mesures de suspension et de traitement de dette là où ils sont nécessaires. En juin 2023, les créanciers officiels de la Zambie ont conclu un accord historique sur le traitement de la dette, dont le protocole d'accord a été finalisé en octobre. Le cas de la Zambie montre que le Cadre commun peut aider les créanciers du Club de Paris et les autres créanciers du G20 à accorder un allègement significatif de la dette, de manière coordonnée.

Le Sommet pour un Nouveau Pacte Financier avait également vu le lancement d'une coalition de partenaires – la France, le Royaume-Uni, la Barbade, le Ghana, les États-Unis, l'Espagne et le Canada – appelant à prévoir des clauses de **suspension du service de la dette des États frappés par des catastrophes naturelles dans les contrats de prêt** des créanciers bilatéraux, multilatéraux et du secteur privé d'ici à la fin 2025. Le Trésor français met déjà en œuvre de telles clauses et **l'AFD lancera inclu-ra à partir de janvier ces clauses dans des prêts souverains destinés à 26 pays**. La Banque Mondiale a quant à elle annoncé en juin dernier le lancement d'un projet pilote en ce sens à destination des «petits États» et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement travaille à une annonce similaire.



Sommet de Paris pour un Nouveau Pacte financier mondial, le 23 juin 2023

Le Sommet pour un Nouveau Pacte Financier a également souligné la nécessité que nos instruments de financement prennent en compte une approche multidimensionnelle de la vulnérabilité, non seulement économique, mais aussi sociale et environnementale, notamment comme critère d'éligibilité aux financements concessionnels. **Les Nations unies ont ainsi présenté en septembre 2023 un nouvel indice multidimensionnel de vulnérabilité (MVI)** et un premier rapport sur le sujet des banques multilatérales de développement, sous l'égide de la Banque mondiale, a été présenté lors des assemblées d'automne, dans la perspective de la publication de lignes directrices communes concernant l'utilisation des financements concessionnels pour répondre aux vulnérabilités. La prochaine étape sera de voir la possible intégration de ce type d'outil dans les décisions d'allocation des ressources au sein des institutions financières internationales. La France s'est de son côté engagée dans ce travail dans le contexte de la mise en œuvre des conclusions du Conseil présidentiel du développement du 5 mai 2023.

L'ENGAGEMENT POUR DES PARTENARIATS JUSTES ET ÉQUILIBRÉS QUI RÉMUNÈRENT MIEUX LES SERVICES RENDUS À LA PLANÈTE

Favorisant l'appropriation nationale des réformes à mener, **les partenariats pour une transition énergétique juste** entrent dans leur phase de mise en œuvre et présenteront leurs avancées à la COP, qu'il s'agisse de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, du Vietnam ou du Sénégal. Des plateformes pays pour les forêts, la nature et le climat seront également annoncées.

Lors de l'événement consacré aux «plateformes-pays» pour la protection des forêts organisé en marge du sommet de juin, ont été discutés les contours d'un **outil de financement multilatéral (Facilité internationale pour les Forêts) qui récompenserait les efforts de protection des forêts des nations forestières tropicales**, en mobilisant le secteur privé. La COP 28 sera l'occasion de lancer officiellement un groupe de travail, avec le soutien de la France, qui aura pour mission d'étudier la viabilité de l'initiative, le cas échéant, avec des premières contributions attendues pour la COP 29 et une opérationnalisation et une présentation de premiers projets d'ici la COP 30.

POURSUIVRE LES TRAVAUX SUR LES FINANCEMENTS INNOVANTS

Enfin, lors du sommet des 22-23 juin, les partenaires réunis à Paris ont convenu que de nouvelles sources de financement innovant seraient indispensables pour relever ensemble les défis du climat, à commencer par la réponse aux pertes et préjudices. Une **Taskforce sur la fiscalité internationale sera officiellement lancée à la COP 28 par le Président Ruto et le Président Macron**, avec l'appui d'une première coalition de pays partenaires. Cette initiative qui sera animée par la *European Climate Foundation* (ECF) dirigée par Laurence Tubiana, est née de conversations durant le Sommet de juin à Paris et a été reprise dans le cadre du Sommet de l'Afrique sur le climat début septembre à Nairobi. La Taskforce travaillera sur les perspectives de nouvelles taxations permettant de financer nos grands défis planétaires dans un esprit de solidarité internationale. Ce nouvel agenda proposé est complémentaire à la finalisation d'une solution à deux piliers pour réformer les règles fiscales internationales négociée dans le cadre de l'OCDE, qui reste une priorité.

La COP 28 sera également l'occasion de témoigner des progrès accomplis sur le renforcement des **marchés carbone** alignés avec les objectifs de l'accord de Paris pour le climat et sur la feuille de route mondiale pour exploiter le potentiel des **crédits biodiversité**.

PROMOUVOIR UNE GOUVERNANCE MONDIALE PLUS INCLUSIVE ET ÉQUILIBRÉE EN FAVEUR DES PAYS ÉMERGENTS AUTOUR D'UNE MÊME AMBITION CLIMATIQUE

Le Pacte de Paris évoque dès ses premières lignes l'importance cruciale de rester unis face aux risques de fragmentation du monde, ce qui impose de réformer la gouvernance de notre architecture financière. La dynamique pour une réforme de la gouvernance mondiale plus équilibrée a depuis été bien enclenchée. **L'Union Africaine a rejoint le G20 en tant que nouveau membre permanent**, élargissement que le Président avait été le premier au sein du G7 à soutenir en 2022. **Les membres du FMI ont validé en octobre l'élargissement du Conseil d'administration pour accueillir un troisième représentant africain**, qui contribuera à renforcer la voix du continent sur les enjeux économiques et financiers et **se sont engagés à travailler à un réalignement des quotes-parts du FMI** avec des propositions concrètes d'ici juin 2025, afin que la gouvernance du Fonds reflète mieux la place des pays en développement au sein de l'économie mondiale telle qu'elle est aujourd'hui.

La France défend une vision selon laquelle **les pays émergents devraient se voir accorder une plus grande place dans les organes décisionnels des institutions financières internationales**, avec en contrepartie le rehaussement de leurs ambitions sur le climat et l'engagement à sortir des énergies fossiles, au premier rang desquelles le charbon. La COP 28 constitue un moment charnière à cet égard : avec d'autres partenaires, la France lance l'initiative «*Coal Transition Accelerator*» qui vise à mieux accompagner les pays souhaitant sortir du charbon, en réorientant plus efficacement les financements privés vers la fermeture accélérée des centrales à charbon et l'accroissement du soutien aux alternatives bas carbone. Ces efforts viendront en complément de la contribution financière de la France à l'objectif de triplement des capacités de production d'énergie renouvelable agréé par le G20 à New Delhi.



Sommet du G20 à New Delhi, le 9 septembre 2023

— Au-delà de la COP 28, le 4P continuera de jouer un rôle central dans la mobilisation de tous les partenaires sur un agenda commun articulant une ambition rehaussée pour les peuples et la planète, une réforme en profondeur de la gouvernance mondiale, et le déploiement de financements à la hauteur des besoins. Avec l'appui de l'OCDE et du président Macky Sall, Envoyé spécial de cette initiative, la France travaillera dans un esprit de co-construction pour préparer les prochaines étapes du 4P, en lien avec le Brésil (qui présidera le G20 l'an prochain) l'Italie (qui présidera le G7 en 2024), le Kenya, la Barbade, en échangeant avec la Chine et avec tous les pays impliqués sur cet agenda.

**ANNEXE 1
LES 42 SOUTIENS
DU PACTE DE PARIS
POUR LES PEUPLES
ET LA PLANÈTE
AU 30 NOVEMBRE 2023**



HAÏTI



PORTUGAL



INDE



ROUMANIE



ALLEMAGNE



CÔTE D'IVOIRE



IRLANDE



SÉNÉGAL



ARGENTINE



CROATIE



JAMAÏQUE



SLOVÉNIE



AFRIQUE DU SUD



ÉGYPTE



JORDANIE



SRI LANKA



BANGLADESH



ESPAGNE



KENYA



TCHAD



BARBADE



ÉTHIOPIE



MAROC



URUGUAY



BÉNIN



FRANCE



MOLDAVIE



VANUATU



CAMEROUN



GABON



NIGER



VIETNAM



CAP-VERT



GHANA



NIGERIA



ZAMBIE



CHYPRE



GRÈCE



PALAO



COMORES



GUINÉE



PAPOUASIE-
NOUVELLE-
GUINÉE

ANNEXE 2

Le Pacte de Paris pour les peuples et la planète

1. Un sommet historique pour la solidarité internationale vient tout juste de s'achever. Notre objectif est clair : un monde où la pauvreté a été éliminée et la planète préservée ; un monde où les pays vulnérables sont mieux armés pour faire face aux crises résultant des changements climatiques et des conflits. Notre stratégie est claire : nous devons mobiliser toutes les sources de financement, notamment l'aide publique au développement, les ressources nationales et l'investissement privé.

2. Pour atteindre nos objectifs, nous devons rester unis.

Pour empêcher une fragmentation de la communauté internationale, nous transformerons la gouvernance de l'architecture financière internationale afin de la rendre plus efficace, plus équitable et mieux adaptée au monde contemporain.

3. Nous avons identifié quatre principes directeurs qui nous aideront à atteindre cet objectif :

- **Aucun pays ne devrait avoir à choisir entre la lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète.**
- **Les pays doivent s'approprier les stratégies en matière de transition.** Les pays, qui sont confrontés à des besoins différents, sont susceptibles d'adopter divers scénarios de transition, tout en conjuguant leurs efforts pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Nous accélérons la mise en œuvre des Partenariats pour une transition énergétique juste et des plateformes pays pour les forêts, la nature et le climat.
- **Nous avons besoin d'une impulsion financière et de plus de ressources pour aider les économies vulnérables à sortir leur population de la pauvreté, tout en protégeant la planète.**
- **Le système financier international doit être plus performant : le rôle des capitaux privés.** Notre aptitude à relever les défis mondiaux dépendra fondamentalement de l'augmentation des flux de capitaux privés pour transformer les économies émergentes et en développement, parvenir à un monde à zéro émission nette et respectueux de l'environnement et réduire les inégalités plus efficacement.

4. D'une manière générale, nous avons besoin d'une forte impulsion financière pour soutenir les mesures concrètes que nous avons adoptées ou proposées lors du Sommet :

- Nous avons atteint l'objectif visant à allouer 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux (ou de contributions équivalentes) aux pays les plus vulnérables, en particulier en Afrique, et nous appelons à des engagements supplémentaires. Nous invitons les pays en mesure de le faire à œuvrer à la mise en place d'autres mécanismes de réallocation des DTS.
- Il y a désormais de grandes chances que nous atteignons notre objectif de 100 milliards de dollars de financements pour le climat cette année. Nous suivrons de près la réalisation de cet objectif et nous veillerons à ce que les pays les plus vulnérables reçoivent une part équitable des ressources.

- Nous devons nous montrer plus efficaces. Chaque dollar prêté par les banques multilatérales de développement (BMD) devrait s'accompagner d'au moins un dollar de financement privé. Nous attendons ainsi des BMD qu'elles mobilisent au moins 100 milliards de dollars de financement privé chaque année à destination des économies émergentes et en développement.

- Nous prévoyons également une augmentation globale de la capacité de prêt des BMD au cours des dix prochaines années pour atteindre 200 milliards de dollars, grâce à l'optimisation de leurs bilans et à une plus grande prise de risques. Si ces réformes sont mises en œuvre, les BMD pourraient avoir besoin de plus de capitaux. Nous collaborerons également afin de favoriser les investissements dans un certain nombre de grands projets d'infrastructure en Afrique.

- Nous devons accélérer les procédures en matière de suspension et de traitement de la dette lorsque cela est nécessaire, notamment pour accroître la marge de manœuvre budgétaire des pays surendettés. Nous ferons des progrès dans la mise en œuvre du Cadre commun, comme nous l'avons fait pour le Tchad et la Zambie. Nous devons également nous soutenir mutuellement lorsque l'un d'entre nous est touché par une catastrophe naturelle. Cela nécessite des instruments spécifiques, notamment des clauses de suspension de la dette en cas de catastrophes naturelles d'origine climatique.

- Nous avons besoin que l'ensemble des institutions financières et des acteurs du secteur financier œuvrent de concert. Nous assurerons la coordination de nos BMD et de nos banques publiques de développement dans le cadre du réseau « Finance en commun ». Nous coopérerons pour la transition énergétique grâce au Club climat.

5. D'autres travaux se poursuivront en collaboration avec le G20 et les présidences de la COP climat dans les domaines suivants :

- De nouvelles pistes de fiscalité internationale seront explorées afin de respecter nos engagements en matière de climat. Nous nous efforcerons également de reprendre le contrôle des flux financiers qui échappent aux systèmes fiscaux légitimes.
- Nous promovons des partenariats équitables afin de créer de la valeur ajoutée en transformant localement les matières premières et les minéraux essentiels, et nous renforcerons notre engagement de déployer des infrastructures en matière de soins de santé et d'alimentation pour accroître la souveraineté des pays.
- Une reconstitution ambitieuse des ressources de l'Agence internationale de développement permettra de maintenir et d'accroître le financement des mécanismes les plus concessionnels de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).
- La Banque mondiale et le FMI seront encouragés à inclure la vulnérabilité climatique dans leurs analyses de la viabilité de la dette, notamment pour permettre d'investir davantage dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques.
- Les moyens d'atténuer ou de réduire les risques considérés comme excessifs, en particulier en matière de change, seront étudiés.
- Une nouvelle facilité de financement internationale pour les forêts sera créée pour rémunérer les services écosystémiques, en investissant dans les marchés de capitaux et en allouant les recettes dégagées aux pays forestiers engagés.

→ **Pour veiller à ce que les engagements se traduisent par des avancées concrètes, nous créerons un comité de travail mixte, auquel participeront les organisations internationales et régionales, les pays et les sociétés civiles, pour assurer le suivi de cette feuille de route. Nous nous réunirons à nouveau à Paris, avant la COP30, afin de faire le point sur ces engagements.**